

Damien

Bruxelles, le 23 Décembre 1916

Notaire

18, rue du Congrès

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous accuser réception de votre lettre du 15 et n° 5287, m'asant de l'admission dans les galeries des historiens du Musée de Bruxelles du portrait de Brey del legue à l'Etat par feu M^r Alphonse van den Bulcke.

Je me permets de vous adresser ci-joint une note que j'ai trouvée parmi les papiers du défunt, et qui me paraît intéressante en vue de l'identification de ce portrait.

Veuillez agréer, Monsieur le Président l'expression de ma considération la plus distinguée

L. Damien

~~à Monsieur le Président
de la Commission des Musées Royaux de Peinture et de Sculpture
de Belgique.~~

écrite

MINISTÈRE
DES
SCIENCES ET DES ARTS
—
ADMINISTRATION
DES
BEAUX-ARTS

N° 35209

N. B. — Rappeler dans la réponse la date et
le numéro de la dépêche, ainsi que l'indi-
cation de l'administration.

ANNEXE

Bruxelles, le ~~9 Mars~~ 1917

~~13~~ ~~Geuchen~~
Der Verwaltungschef
des Königl. Museums in Belgien

L. A.
Heizel

Messieurs,

Vous m'avez fait savoir que vous aviez avisé M. le Notaire
Damiens de la décision prise, au sujet de l'entrée, dans les col-
lections des Musées, du tableau légué à l'Etat par feu M. Van den
Bulcke. Afin de terminer cette affaire, j'ai demandé, au notaire
intéressé, de me dire si les héritiers de feu van den Bulcke, ne
faisaient pas d'objection à la décision que vous aviez prise, et à
laquelle je m'étais rallié. M. Damiens m'a répondu que ceux de ces
héritiers qui se trouvaient en Belgique acceptaient cette déci-
sion, et qu'il y avait lieu de croire que ceux qui se trouvaient à
l'étranger la ratifieraient. J'estime dans ces conditions, Mes-
sieurs, qu'il y a lieu d'attendre la conclusion de la paix et la
rentrée, dans le pays, des héritiers actuellement absents, pour
terminer cette affaire.

Agréez, Messieurs, l'assurance de ma considération distin-
guée.

Le Directeur général,

Eival

A la Commission directrice des Musées Royaux de Peinture et de Sculpture

e / v.

18 juin 0

Cher Monsieur Lamarche,

J'ai consulté le dossier du portrait de Breydel. L'affaire n'a jamais été classée ni l'acquisition du tableau pour le Musée ratifiée par le Ministre. En effet la décision de la Commission déniait à l'objet en question tout caractère artistique et ne l'acceptant qu'à titre documentaire (galerie Historique, c'est-à-dire invisible du public) fut communiquée au Notaire Damiens et admise au nom des héritiers présents en Belgique, sous réserve d'acquiescement par ceux du dehors après la guerre. C'est ce qu'une lettre de M. Verlant, Directeur Général des Beaux-Arts dit très explicitement; il suffirait donc que le Notaire écrive au Conservateur en chef que les héritiers du dehors n'approuvent pas la formule restrictive de la Commission pour que le Portrait de Breydel retourne "au sein de sa famille".

L'entrée au Musée est toujours révoicable jusqu'à l'approbation ministérielle. J'espère que vous profiterez de cette circonstance. Croyez, en attendant, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

A Monsieur A. LAMARCHE,
68 rue de la Concorde,
BRUXELLES.

Conservateur-adjoint,

V. A. VAN DEN BULCKE
80, RUE BOISSIÈRE
PARIS XVI^e

M. Baudouin

Paris, le 21 Juillet 1920.

Messieurs les Président et Membres de la Commission
Directrice et Administrative du Musée
Royal des Beaux-Arts

J'ai l'honneur de vous faire savoir tant au nom de mon frère, Henri van den BULCKE, dont je suis porteur de procuration pour la liquidation de la succession de mon oncle, M. Alphonse van den BULCKE, qu'au mien, que nous trouvant tous les deux aux armées lorsque M. le Notaire DAMIENS a fait remise au Musée Royal des Beaux-Arts de Belgique du portrait d'un descendant de Jean BREYDEL, il ne m'a pas été possible de m'opposer en temps utile à ce que cette preuve de notre descendance ne reste pas dans la famille.

Tant au nom de mon frère qu'au mien, je ne puis acquiescer à la formule restrictive que la Commission du Musée a préconisée quant à l'acceptation de ce tableau et j'en sollicite le retour à la succession de mon oncle, c'est-à-dire chez le Notaire DAMIENS, 18, rue du Congrès.

Veuillez agréer, Messieurs, avec mes remerciements anticipés, les assurances de ma très haute considération.

V. A. van den Bulcke

*Engagé volontaire
Et Capitaine de l'Armée Belge*

A Messieurs Les Président et Membres de la Commission
Directrice et Administrative du Musée
Royal des Beaux-Arts
9, rue du Musée - BRUXELLES

5281.

28 juillet

0

Monsieur le Notaire,

J'ai l'honneur de vous informer que MM. Victor et Henri van den Bulcke, au nom des héritiers de M. Alphonse van den Bulcke absents au moment de son décès en 1916 ayant protesté contre les décisions de la Commission directrice de n'accepter qu'à titre de "document pour la galerie historique, le portrait de Jean Breydel légué au Musée de Bruxelles, - je m'en réfère à une lettre de M. Verlant, directeur général des Beaux-Arts en date du 13 mai 1917 qui suspend l'approbation ministérielle jusqu'au retour des héritiers absents et à leur acquiescement à la dite clause restrictive. Je vous prie en conséquence de vouloir bien faire prendre au Secrétariat, 9 rue du Musée, contre décharge signée de votre main, le tableau en question, qui fera ainsi retour à la succession. J'y joindrai les quelques notes complémentaires que nous nous aviez communiquées en même temps.

Recevez, Monsieur le Notaire, l'assurance de mes sentiments très distingués.

Le Conservateur en chef,

A Monsieur le Notaire DAMIENS,
18 rue du Congrès,
BRUXELLES.

31 juillet

0

Monsieur le Directeur Général,

J'ai reçu une lettre de MM. Victor et Henri Van den Bulcke, formulant - au nom des héritiers de M. Alphonse van den Bulcke absents au moment de son décès en 1916 - une protestation contre la décision de la Commission directrice de n'accepter qu'à titre de "document pour la galerie historique" en lui déniait tout caractère artistique, le portrait de Jean Breydel légué par feu van den Bulcke au Musée de Bruxelles et sollicitant le retour du tableau en question à la succession de leur oncle. M'en référant à votre lettre du 9 mars 1917 qui réservait l'approbation ministérielle jusqu'au retour des héritiers absents et à leur éventuel acquiescement à la clause restrictive énoncée par la Commission, j'ai autorisé le notaire Damiens à faire retirer du Musée où il demeurait en dépôt provisoire le portrait de Jean Breydel ainsi qu'une notice explicative qui avait été communiquée en même temps aux membres de notre collège.

Agréer, Monsieur le Directeur Général, l'assurance de mes sentiments très distingués.

Le Conservateur en chef

A Monsieur E. VERLIANT,
Directeur Général des Beaux-Arts,
BRUXELLES.

Damiens

Notaire

18, rue du Congrès

Bruxelles, le 13-Aout 1920

Je soussigné Lucien Damiens, notaire de résidence
à Bruxelles, reconnais avoir reçu en retour et pour compte des
héritiers de feu M^r Alphonse Vanden Hulst, de l'administration
du Musée Royal des Beaux Arts de Belgique: le tableau dénommé
"Portrait de Jean Breydel", faisant l'objet au legs du dit M^r Van
den Hulst, au Musée des Beaux Arts. Dont acte.

~~L. Damiens~~

MINISTÈRE
DES
SCIENCES ET DES ARTS

ADMINISTRATION
DES
BEAUX-ARTS

INDICATEUR N° 35209

N. B. — Prière de rappeler dans la réponse la date et le numéro de la dépêche, ainsi que l'indication de l'Administration.

ANNEXE

Bruxelles, le 16 août 1920.

Monsieur le Conservateur en Chef,

Il résulte de l'examen du dossier concernant le legs Alphonse van den Bulcke que le tableau légué, un prétendu portrait de Breydel, en réalité un portrait écusonné d'un personnage du XVI^e siècle, n'avait été accepté par la commission directrice en 1916 que pour la collection dite historique. Le notaire Damiens, averti de cette décision, fit connaître à mon Département que les héritiers se trouvant en Belgique l'acceptaient sans objection et qu'il avait tout lieu de croire que les héritiers se trouvant à l'étranger se rangeraient à cet avis. Cette supposition se trouve aujourd'hui mal fondée, puisque vous me faites part d'une protestation des héritiers absents en 1916. Dans ces conditions, la disposition testamentaire concernant le musée ne peut recevoir d'exécution et le tableau doit être rendu aux héritiers.

La présente dépêche fait suite à votre lettre du 31 juillet 1920, N° 5281.

Le Ministre,



A Monsieur le Conservateur en Chef
(Musée Royal des Beaux-Arts de Belgique)

17 décembre 1916.

expédié le 18.XI.16

Monsieur le Directeur général.

Comme suite à votre communication (35209) relative au legs d'un tableau fait au Musée ancien de Bruxelles par feu M. van den Balcke, nous avons l'honneur de vous faire connaître que notre Collège a émis un avis favorable à l'entrée de cette œuvre dans les collections du Musée. Toutefois le tableau en question n'offrant point d'intérêt artistique et le vote de notre Collège ayant été déterminé par des considérations relevant de l'archéologie il a été décidé que l'œuvre prendrait place dans les collections dites historiques.

Nous avisons, Monsieur le Notaire Duvions de cette décision.

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur général, l'assurance de notre haute considération

Pour la Commission directrice

Le Membre-Secrétaire

Le Président.

P.S. Nous vous renvoyons ci-après l'expédition qui

Monsieur Verlant

Directeur général des Beaux-Arts

au Ministère des Sciences et des Arts.

accompagnait votre communication précitée; copie de ce document a été pris pour nos archives.

LA
DINA BERTHOULET & MAWARRIE
VOIRON

LINEN PAPER

LA
DINA BERTHOULET & MAWARRIE
VOIRON
LINEN PAPER

15 décembre 1916.

expédié le 18.12.16

Monsieur le Notaire

Nous avons l'honneur de vous transmettre ci-après copie d'une lettre que notre Collège vient d'envoyer à M. le directeur général Verlant au sujet du legs fait au Musée de Bruxelles par feu M. van den Bulcke. Nous attirons votre attention sur ce point que l'oeuvre léguée devra prendre place dans nos galeries dites historiques. Elle est en effet dépourvue de tout caractère artistique.

Recevez, Monsieur le Notaire, l'assurance de nos sentiments les plus distingués

Pour la Commission directrice

Le Membre-Secrétaire

Le Président.

Monsieur le Notaire Damiens

18 rue du Congrès, Bruxelles

MINISTÈRE
DES
SCIENCES ET DES ARTS
—
ADMINISTRATION
DES
BEAUX-ARTS

Bruxelles, le 6 décembre 1916

N° 35209

N. B. — Rappeler dans la réponse la date et
le numéro de la dépêche, ainsi que l'indi-
cation de l'administration.

1 ANNEXE

Messieurs,

J'ai l'honneur de vous communiquer une expédition conforme de
celles des dispositions testamentaires de feu M. Vanden Bulcke,
qui concernent un legs fait au Musée ancien de Bruxelles.

Je vous prie, Messieurs, de vouloir bien me faire connaître
d'urgence votre avis au sujet de la suite à donner à cette affaire.
L'exécuteur testamentaire est M. le notaire Damiens, 18, rue du
Congrès, E/V.

Agréez, Messieurs, l'assurance de ma considération distin-
guée.

Le Directeur Général,

GEBEHEN
DER VERWALTUNGSCHEF
BEI DEM GENERALGOVERNEUR IN BELGIEN
IM AUFTRAG.

Bonnamy

E. V.

A la Commission directrice des Musées royaux
de Peinture et de Sculpture, E/V.

MINISTÈRE

DES
SCIENCES ET DES ARTS
—
ADMINISTRATION
DES BEAUX ARTS

Cher monsieur Fierens,

Rassurez-vous. Je ne vous
ai pas remis la pièce. Vous recevrez tout
ce qu'il faudra - et aussi en ce qui concerne
le legs du portrait de Breydel. Le notaire
vient seulement de nous envoyer, à notre
demande, l'expédition du testament.

Votre tout dévoué,

E. Verhaert

28 nov. 1916

Damiens
Notaire
18, rue du Congrès

Bruxelles, le 9 Novembre 1916

Cher Monsieur

Je vous remercie de la communication
toute officieuse que vous avez bien voulu me
faire; j'ai écrit le 4 et à Monsieur
Verlant pour lui donner connaissance de la
disposition testamentaire et j'attends qu'il
m'indique les formalités à remplir

Croyez, je vous prie, cher Monsieur, à mes
meilleures sentiments

L. Damiens

Monsieur Fierens, Jeraent
Secrétaire de la Commission des Musées Royaux

à Bruxelles

55.
Dorwin

5281

68, Rue de la Courbe -

MUSEE ROYAL DES BEAUX-ARTS DE BELGIQUE.

Bruxelles. le 28 Juillet 1920.

N° 5281.-

Monsieur le Notaire,

J'ai l'honneur de vous informer que MM. Victor et Henri van den Bulcke, au nom des héritiers de M. Alphonse van den Bulcke absents au moment de son décès en 1916 ayant protesté contre les décisions de la commission directrice de n'accepter qu'à titre de "document pour la galerie historique" le portrait de Jean Breydel légué au Musée de Bruxelles, - je m'en réfère à une lettre de M. Verlant, directeur-général des Beaux-Arts en date du 13 mai 1917 qui suspend l'approbation ministérielle jusqu'au retour des héritiers absents et à leur acquiescement de la dite clause restrictive. Je vous prie en conséquence de vouloir bien faire prendre au Secrétariat, 9, rue du Musée, contre décharge signée de votre main, le tableau en question, qui fera ainsi retour à la succession. J'y joindrai les quelques notes complémentaires que vous nous aviez communiquées en même temps.

Recevez, Monsieur le Notaire, l'assurance de mes sentiments très distingués.

Le Conservateur en chef,
(signé) Pierens-Gevaert

A Monsieur le Notaire Damiens,
18, rue du Congrès,
Bruxelles.

Devant le notaire Jean-Paul Englebert de résidence
à Bruxelles.

À comparu :

Monsieur Maurice De Coster, greffier adjoint au
tribunal de première instance de Bruxelles, demeurant à
Ixelles, rue Feydt N° 44.

Lequel comparant, en exécution de l'ordonnance
à rappeler ci-après, a remis au notaire soussigné, pour
être déposés au rang de ses minutes et pour être délivrée
copie ou expédition à qui il appartiendra :

A. Un écrit contenant dix huit dispositions testa-
mentaires attribué à Monsieur **Alphonse Vander-
Bulleke**, en son vivant, sans profession, demeurant et
domicilié à Bruxelles, Avenue de la Renaissance, N° 11,
y décédé le huit Septembre mil neuf cent seize et
datées savoir : Les Cinq premières dispositions du quinze
Septembre mil neuf cent douze, etc., la Septième disposi-
tions du vingt-quatre février mil neuf cent quinze ;
les huitième, neuvième, etc.

Lesquels documents demeureront annexés à la
présente minute.

Dont acte.

Fait et passé à Bruxelles, en l'étude.

L'an mil neuf cent seize, le vingt sept Octobre

En présence de Messieurs Auguste Boulez, demeu-
rant à Ixelles et Prosper Cartigny, demeurant à Bruy-
elles, témoins requis.

Lecture donnée, le Comparant, les témoins et le notaire ont signé.

(Signé) H. De Coster; A. Boulez; P. Carliigny; J. P. Englebert.

Enregistré à Bruxelles-Est, le trente Octobre 1916, vol. 1116 f: 60 C 3 un rôle sans renvoi.

Reçu deux francs quarante Centimes.

Le Receveur (signé) Perpète.

Extrait de la pièce déposée

Je continue mes dons et legs aujourd'hui vingt quatre février dix neuf cent quinze. Tenant énormément à la conservation du Portrait de Breudel, orné de ses armes, et ne voulant pas qu'il aille de mains en mains et finisse par être détruit, je donne et lègue le dit Portrait, qui a une valeur Historique considérable, à l'Etat Belge, pour être placé au Musée ancien (vis à vis le Palais du Comte de Flandre):

Dans mes salons Louis XV et Louis XVI, etc.

Fait à Bruxelles, Avenue de la Renaissance, le vingt quatre février, mille neuf cent quinze

(Signé) Tanden Buleke.

Paraphé ne varietur.

Bruxelles, le 24 Octobre 1916

Le Comparant (paraphé) L. D.

Le Président (paraphé) P. D.

Le Greffier (paraphé) L. G.

N: 269. Visé pour timbre et enregistré à Bruxelles-Est.

le trente Octobre 1916, vol. 216 f: 13 C: 13, huit rôles trois renvois

Reçu trois Cent trente quatre francs trente Centimes.

coll. Le Receveur (signé) Perpète.

cachet
du
notaire.

Pour copie par extrait, Certifiée conforme et destinée à être soumise à l'approbation de l'autorité compétente.

(Signé) Englebert.